



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivités locales : âge de la retraite

Question écrite n° 77369

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les mesures qui pourraient améliorer les conditions de retraite des sapeurs-pompiers professionnels ayant trente-cinq ans de carrière. Ces derniers, s'ils sont satisfaits du dispositif relatif au projet de fin de carrière, s'interrogent cependant sur les bonifications et demandent que celles-ci puissent aller jusqu'à sept ans. Conscient des mérites particuliers de cette profession et de la reconnaissance que la nation leur doit, il lui demande quelles dispositions pourraient être prises pour améliorer ces conditions de retraites sans pénaliser trop lourdement en cotisation le SDIS et les sapeurs-pompiers eux-mêmes.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77369

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10116